

## **PALMARÈS ANNUEL DU CONDITIONNEMENT DE LA REVUE PRESCRIRE**

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**OBJET :** Le Palmarès annuel du conditionnement de la revue *Prescrire* a été conçu comme un moyen de valoriser la qualité de la conception du conditionnement (conditionnements primaire et secondaire, notice, dispositifs destinés à l'administration) des spécialités commercialisées à l'officine ou à l'hôpital, et présentées dans le "Rayon des Nouveautés".

**DESCRIPTIF :** Le Palmarès du conditionnement comporte deux volets : les "Palmes du conditionnement" et les "Cartons, jaunes ou rouges, du conditionnement".

Les Palmes ont pour but de souligner l'intérêt d'un conditionnement de qualité pour le patient et pour ceux qui le soignent, à savoir :

- des étiquetages des conditionnements primaires et secondaires qui permettent une identification parfaite des mentions utiles pour les soins, sans risque de confusion, y compris par un patient peu averti ou un professionnel pressé, notamment un pharmacien au moment de la dispensation (dénomination commune internationale (DCI), dosage, date de péremption, etc.) ;

- un dispositif d'administration qui permette de préparer et d'administrer le médicament de manière précise et adaptée ;
- la présence, si nécessaire, d'éléments de sécurité vis-à-vis de risques toxiques ou infectieux (bouchon-sécurité enfants, etc.) ;

- une notice qui informe, sans affoler, et qui favorise une bonne observance du traitement. Cette notice doit notamment comporter la posologie, le type de patients concernés, le mode d'administration. Sont également prises en compte les mentions relatives aux contre-indications, précautions d'emploi et aux mesures complémentaires non médicamenteuses, et toute mention permettant au patient de mieux comprendre son traitement.

À l'opposé, l'attribution des Cartons jaunes ou rouges est un moyen de faire connaître les conditionnements :

- qui font courir un risque au patient (tels l'absence de mention du dosage et du type de patients concernés (âge en particulier) sur la boîte et/ou sur le conditionnement primaire et/ou sur la notice ; la mauvaise distinction de différents dosages ; un nombre d'unités de prise trop élevé pour l'usage recommandé ou pour un médicament à la balance bénéfices-risques particulièrement défavorable) ;
- qui ne favorisent pas la compréhension par le patient de l'utilisation du médicament ;

- qui ne comportent pas les mentions informatives essentielles qui doivent y figurer, en particulier la DCI ;
- qui ne permettent pas une utilisation commode du médicament par le patient ;
- qui manquent d'éléments de sécurité ;
- qui induisent un risque de confusion entre médicaments.

**PROCÉDURE D'ÉLABORATION :** Le Palmarès annuel du conditionnement est l'aboutissement du travail des rédacteurs de la revue *Prescrire*, invités, tout au long de l'année, à repérer les spécialités qui garantissent de bonnes conditions pratiques d'utilisation des médicaments et, inversement, celles dont le conditionnement constitue un facteur de risque. Ils disposent à cet effet d'une grille d'analyse du conditionnement des spécialités pharmaceutiques.

Il s'agit d'un document spécifique comportant 6 groupes de questions ouvertes. Sont successivement envisagés : la notice, le conditionnement extérieur, le conditionnement primaire, la préparation et les manipulations nécessaires à l'administration ; avant de formuler un jugement plus global sur la sécurité du conditionnement et son adaptation aux besoins.

Dans un second temps, une équipe de rédacteurs spécialisés reçoit l'échantillon après son évaluation par le premier rédacteur. Cette équipe constitue un dossier détaillé sur le conditionnement de la spécialité analysée, approfondit et synthétise les évaluations des différents rédacteurs, puis effectue des présélections en vue de préparer le Palmarès annuel du conditionnement.

**BILAN DE FIN D'ANNÉE :** Au mois de novembre de chaque année, lorsque tous les articles de la rubrique "Rayon des Nouveautés" de l'année en cours sont écrits, la Rédaction établit le Palmarès annuel du conditionnement à partir des grilles d'analyse des rédacteurs et de l'équipe spécialiste du conditionnement. Ce faisant, elle considère la balance bénéfices-risques de chaque spécialité dont le conditionnement a été analysé, le type de patients auquel s'adresse la spécialité (patients à risques, patients atteints de pathologies chroniques, âgés, enfants, etc.).

La citation d'un conditionnement dans la catégorie ►► "Palme", "Carton jaune" ou "Carton rouge" est toujours motivée par écrit à la firme.

**ANNONCE AU PUBLIC :** Le Palmarès du conditionnement de la revue *Prescrire* est publié dans le numéro de février. Fin décembre ou début janvier, un courrier est adressé aux firmes pharmaceutiques concernées pour les informer qu'une de leurs spécialités figure au Palmarès du conditionnement et les inviter à l'annonce publique des Palmarès, qui a lieu généralement le troisième jeudi du mois de janvier. Le contenu précis du Palmarès (et notamment les noms des spécialités concernées) reste toutefois confidentiel, avec un embargo strict vis-à-vis des médias, jusqu'à l'annonce publique.

Cette annonce est l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle la Rédaction de la revue *Prescrire* invite notamment les médias professionnels et grand public. Les frais d'organisation de cette manifestation sont entièrement pris en charge par la revue *Prescrire*, sans aucune participation des firmes pharmaceutiques récompensées.

Règlement mis à jour le 15/01/2007



PHILIPPE MURA  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION



BRUNO TOUSSAINT  
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION